

Le ~~2122~~ octobre ~~septembre~~ 20043

NOTE DE SERVICE

- AUX Destinataires:** Sociétés d'assurance-vie et sociétés de secours mutuels fédérales
- DE Expéditeur:** Allan Brender, Directeur principal, Secteur de la réglementation, Division de l'actuariat
- Objet BJET:** Mémoire à l'intention de l'actuaire désigné (assurance-vie) 20032004
- C.c. OPIE:** Actuaires désignés des sociétés d'assurance-vie et de secours mutuels fédérales

Chaque année, nous mettons à jour le Mémoire à l'intention de l'actuaire désigné à jour en vertu du paragraphe 667(2) de la Loi sur les sociétés d'assurances. Le-La version anglaise de ce document est disponible-affichée sur le site Web du BSIF en anglais, à l'adresse

http://www.osfi-bsif.gc.ca/eng/publications/guidance/index_financial.asp#Memorandum_to_the_Actuary,

et on en trouvera la version français, à l'adresse

http://www.osfi-bsif.gc.ca/fra/publications/orientation/index_financiers.asp#Note_actuaire.

Le Mémoire de cette année comporte les changements suivants par rapport à la version de l'an dernier :

- certaines exigences ont été peaufinées;
- une nouvelle sous-section sur les frais d'acquisition reportés pour les fonds distincts et les billets de cession interne ~~la source des bénéficiaires a été ajoutée;~~
- ~~il y a de nouvelles exigences de rapport au sujet des blocs fermés de polices avec participation;~~
- ~~il y a de nouvelles exigences de rapport aux fins du MPRCE et du TDAMR;~~
- il y a de nouvelles exigences de rapport au sujet des blocs de polices avec participation ~~l'introduction de la ligne directrice E-15, sur l'examen externe, a été reprise.~~

Nous rappelons aux actuaires qu'ils doivent accorder une attention particulière à la faiblesse actuelle des taux d'intérêt pour élaborer les hypothèses d'évaluation et les scénarios d'EDSC.

L'actuaire désigné doit faire parvenir deux exemplaires imprimés de son rapport à la Division des pratiques comptables et de l'information financière du BSIF, à Ottawa. Nous exigeons également que le rapport de l'actuaire désigné soit déposé sous forme~~Le rapport doit aussi être soumis en version~~ électronique, sur disquette ou sur CD. De plus, il doit déposer une copie électronique en MS Excel des tableaux requis. À noter que, pour des raisons de sécurité, le rapport ne doit pas être transmis par courriel.

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à communiquer avec Helmut Engels par téléphone, au (416) 973-8934, ou par courriel, à l'adresse helmut.engels@osfi-bsif.gc.ca.

Pour obtenir un exemplaire imprimé du Mémoire, veuillez s'il vous plaît~~prête de~~ communiquer avec Eleanor Reubins Daniela Susi par téléphone, au (416) 973-3680973-1668, par télécopieur, au (416) 952-0664, ou par courriel, à l'adresse eleanor.reubins@osfi-bsif.gc.ca ~~dsusi@osfi-bsif.gc.ca~~.

Le directeur principal,
Division de l'actuariat,
Secteur du soutien spécialisé,

Allan Brender